



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2026-021

Séance du 23 février 2026

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 février 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Thorens-Glières sise 9 place de la république – Thorens-Glières – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 2 - Votants : 27

### OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE BOIS ET FORET 2026

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – CHEVALLIER M. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FILLION L. – FUMEX A. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – RIGOBERT S. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : JACOB C. (pouvoir à J-Y RUBIN-DELANCHY) – RÉVEILLON É. (pouvoir à I. ALAIS)

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – HERAUD T. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : PONTAIS M.

### Entendu l'exposé suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2023-75 du 12 juin 2023 portant sur la mise en place de la nomenclature M 57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2026-010 du 19 janvier 2026 portant sur le rapport d'orientation budgétaire (ROB) du projet de budget principal 2026 ;

Vu la note de synthèse (annexe point 10\_note de synthèse bois) et la maquette budgétaire du budget annexe bois et forêts 2026 (annexe point 10bis\_maquette bois);

Considérant que le projet de budget annexe bois et forêts 2026 de la Commune de Fillière, présenté par l'exécutif de la Commune, a été élaboré et examiné par la commission finances, ainsi que validé par le bureau municipal,

Considérant que les orientations et les discussions qui ont prévalu à son élaboration ont été expliquées au cours de la séance, et que le vote s'est fait chapitre par chapitre,

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget annexe bois et forêts 2026 est voté sans reprise des résultats de l'exercice 2025 ;

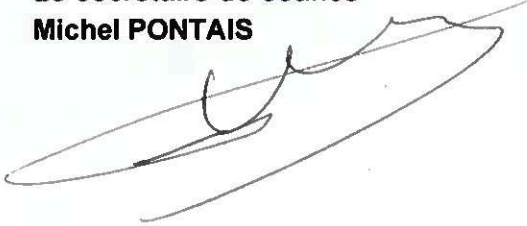
Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe bois et forêts comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	76 197.00 €	76 197.00 €
Section d'investissement	52 634.00 €	52 634.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>128 831.00 €</b>	<b>128 831.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget annexe bois et forêts 2026 de la Commune de Fillière, tel que présenté dans les annexes de la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Michel PONTAIS



Le Maire  
Christian ANSELME



Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 074-200062586-20260223-DEL\_2026\_021-BF

S'LO



## **BUDGET ANNEXE 2026**

### **BOIS ET FORETS**

**Conseil municipal du 23 février 2026**

## SOMMAIRE

### 1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

### 2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

### 3. Ratios d'analyse financière

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

*A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2025, 2024 et 2025) des données issues du Budget primitif (2026)*

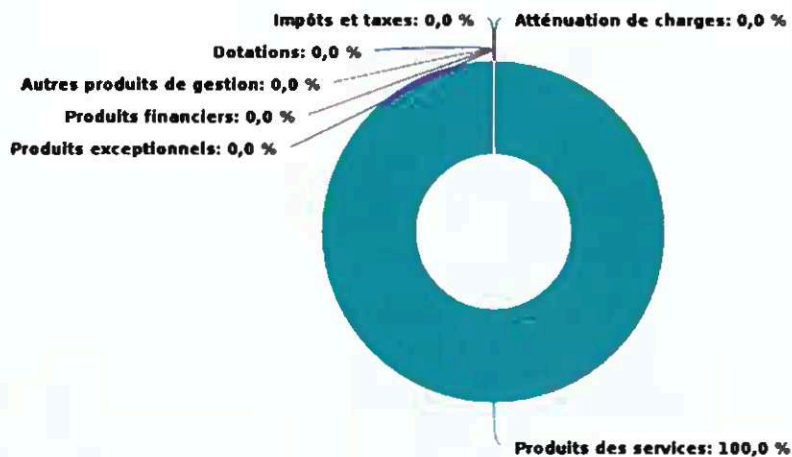
## 1. Section de fonctionnement

### 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 75 860 €, elles étaient de 127 221 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2026 BP	2023->2026 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations / Subventions	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Recettes d'exploitation	123 097 €	43 748 €	127 221 €	75 860 €	-38,37 %
Autres recettes	237 €	0 €	0 €	0 €	-100 %
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>123 334 €</b>	<b>43 748 €</b>	<b>127 221 €</b>	<b>75 860 €</b>	<b>-38,49 %</b>
Opérations d'ordre	337 €	337 €	337 €	337 €	0 %
Excédent de fonctionnement	156 087 €	101 907 €	0 €	0 €	-100 %
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>279 758 €</b>	<b>145 992 €</b>	<b>127 558 €</b>	<b>76 197 €</b>	<b>-38,39 %</b>

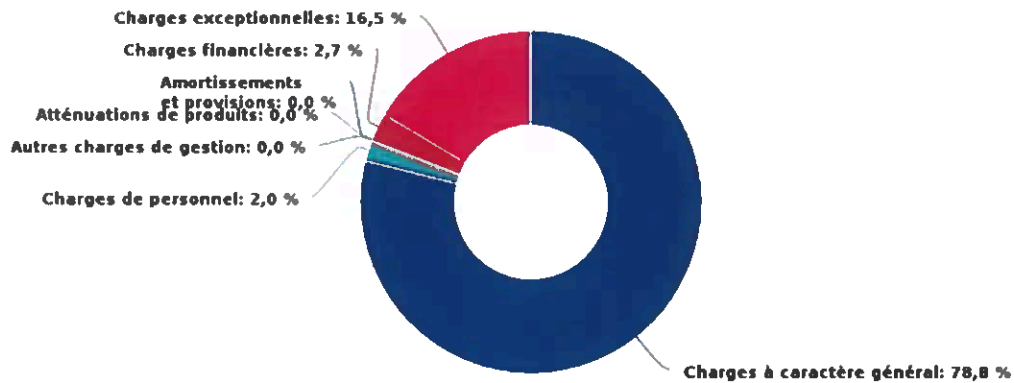
## 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 68 563 €, elles étaient de 113 385 € en 2025.

Elles se décomposent de la façon suivante :

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2023	2024	2025	2026	2023->2026 %
Charges de gestion	86 896 €	120 267 €	99 791 €	54 059 €	-37,79 %
Charges de personnel	1 375 €	1 375 €	1 375 €	1 375 €	0 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	1 555 €	1 108 €	2 120 €	1 830 €	17,68 %
Autres	16 775 €	22 148 €	10 099 €	11 299 €	-32,64 %
Dépenses réelles de fonctionnement	106 601 €	144 898 €	113 385 €	68 563 €	-35,68 %
Opérations d'ordre	7 633 €	7 633 €	7 634 €	7 634 €	0,01 %

Année	2023	2024	2025		%
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	6 539 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	114 234 €	152 531 €	121 019 €	76 197 €	-33,3 %

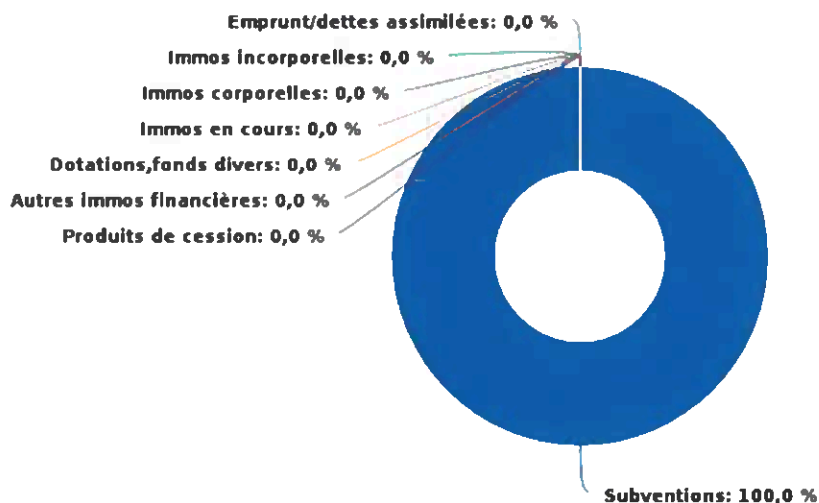
## 2. Section d'investissement

### 2.1 Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2026, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 45 000 €, elles étaient de 45 000 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2023	2024	2025	2026	2023->2026 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	45 000 €	45 000 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	3 000 €	63 616 €	0 €	0 €	-100 %
<i>Dont 1068</i>	3 000 €	63 616 €	0 €	0 €	-100 %
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %

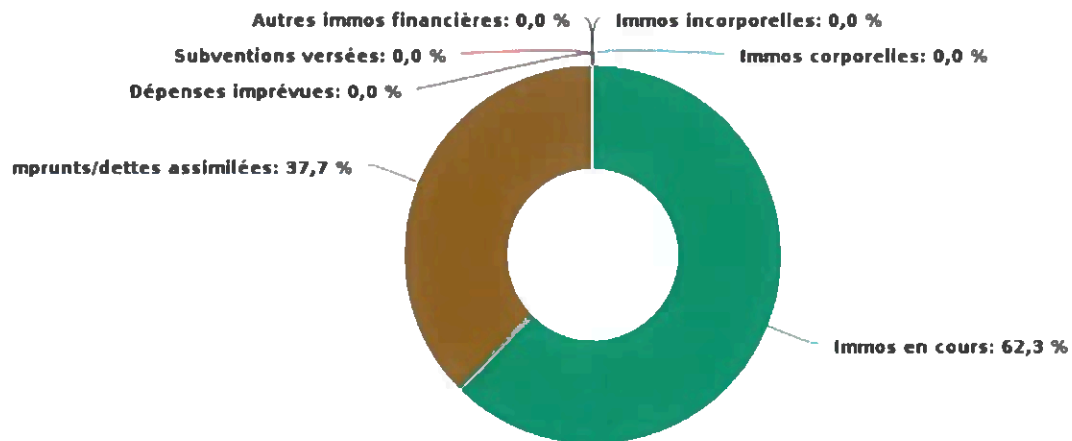
Année	2023	2024	2025		%
Recettes réelles d'investissement	3 000 €	63 616 €	45 000 €	45 000 €	1 400 %
Opérations d'ordre	7 633 €	7 633 €	7 634 €	7 634 €	0,01 %
Excédent d'investissement	0 €	0 €	38 646 €	0 €	- %
RAR	-	-	-	-	- %
Total recettes d'investissement	10 633 €	71 249 €	91 280 €	52 634 €	

## 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 52 297 €, elles étaient de 90 943 € en 2025.

### Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2023	2024	2025	2026	2023->2026 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	7 288 €	0 €	- %
Immobilisations en cours	17 282 €	3 360 €	59 905 €	32 607 €	88,68 %
Emprunts et dettes assimilées	15 750 €	11 812 €	23 750 €	19 690 €	25,02 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>33 032 €</b>	<b>15 172 €</b>	<b>90 943 €</b>	<b>52 297 €</b>	<b>58,32 %</b>

Année	2023	2024	2025		%
Opérations d'ordre	337 €	337 €	337 €	337 €	0 %
Déficit d'investissement	0 €	17 095 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	-	-	-	- %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>33 369 €</b>	<b>32 604 €</b>	<b>91 280 €</b>	<b>52 634 €</b>	

### 3. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'**épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une commune est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'**épargne nette** ou **capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

#### Evolution des niveaux d'épargne de la commune

Année	2023	2024	2025	2026	2023->2026 %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	123 334	43 748	127 221	75 860	-38,49 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	237	0	0	0	-
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	106 601	144 898	113 385	68 563	-35,68 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	16 775	22 148	10 099	11 299	-
<b>Epargne brute (€)</b>	16 733	-101 150	13 836	7 297	-56,39%
Taux d'épargne brute %	13,57 %	0 %	10,88 %	9,62 %	-

Année	2023	2024	2025		%
Amortissement du capital (€)	15 750 €	11 812 €	23 750 €	19 690 €	25,02%
Epargne nette (€)	983 €	-112 962 €	-9 914 €	-12 393 €	-1 360,73%

**BUDGET ANNEXE BOIS ET FORETS  
ANNEE 2026**

Envoyé en préfecture le 11/03/2026  
Reçu en préfecture le 11/03/2026  
Publié le *SLO*  
ID: 014\_202607588\_20260723-CRDT\_2026\_021-01

Somme de Préparation budgétaire 2026

Somme de TOTAL BUDGET 2026

	152.394.00 €	152.394.00 €
<b>Exécution</b>		
<b>Dépenses</b>	76 197.00 €	76 197.00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	-
011 - Charges à caractère général	54 059.00 €	54 059.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 375.00 €	1 375.00 €
014 - atténuation de produits	-	-
022 - Dépenses imprévues	-	-
023 - Virement à la section d'investissement	-	-
042 - Opérations d'ordre entre section	7 634.00 €	7 634.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	-	-
66 - charges financières	1 830.00 €	1 830.00 €
67 - charges exceptionnelles	11 299.00 €	11 299.00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
<b>Recettes</b>	76 197.00 €	76 197.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	-	-
013 - Atténuation de charges	-	-
042 - Opérations d'ordre entre section	337.00 €	337.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	75 860.00 €	75 860.00 €
73 - Impôts et taxes	-	-
74 - Dotations et participations	-	-
75 - Autres produits de gestion courante	-	-
76 - Produits financiers	-	-
77 - Produits exceptionnels	-	-
731 - Fiscalité locale	-	-
<b>Investissement</b>	105 268.00 €	105 268.00 €
<b>Dépenses</b>	52 634.00 €	52 634.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	-	-
001 - Solde section Investissement	-	-
040 - Opérations d'ordre entre section	337.00 €	337.00 €
041 - Opérations patrimoniales	-	-
16 - Remboursements d'emprunts	19 690.00 €	19 690.00 €
21 - Immobilisations corporelles	-	-
23 - Immobilisations en cours	32 607.00 €	32 607.00 €
26 - titres de participation et créances rattachées à des participatio	-	-
45 - Opérations pour compte de tiers	-	-
27 - Autres immobilisations financières	-	-
<b>Recettes</b>	52 634.00 €	52 634.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	-	-
021 - Virement section de fonction	-	-
024 - Produits des cessions	-	-
040 - Opérations d'ordre entre section	7 634.00 €	7 634.00 €
041 - Opérations patrimoniales	-	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-
13 - subventions d'investissement	45 000.00 €	45 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-
21 - Immobilisations corporelles	-	-
45 - Opérations pour compte de tiers	-	-
27 - Autres immobilisations financières	-	-
<b>(326)</b>		
	257 662.00 €	257 662.00 €





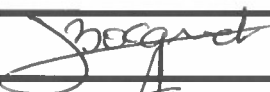










**V – ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 33  
 Nombre de membres présents : 25  
 Nombre de suffrages exprimés : 27  
 VOTES :  
 Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : le 11 février 2026 (modifié le 16 février 2026)

Présenté par M. Le Maire, Christian ANSELME,  
 A FILLIERE, le 23 février 2026 à 19h00

Délibéré par l'assemblée réunie en session ordinaire,  
 A FILLIERE, le 23 février 2026 à 19h00  
 Les membres de l'assemblée délibérante :

ALAIS Isabelle	
ALESINA Christelle	
ALLEGRET-PILOT Alexandre	
ANSELME Christian. Maire	
BERTHOLIO Christophe	
BLOCH Sabine	
BOCQUET Jacques	
BOUCLIER Stéphane	
BURDIN Céline	
BÉVILLARD Christian	
BÉVILLARD Jean-Paul	
CHEVALLIER Maud	
DAUBERCIES Marie-Claude	
DELILLE Mathieu	
DUPONT Christine	
ESCALON-DESTRUDEL Jean-Sébastien	
FILLION Lionel	
FUMEX Anne	
HERAUD Thomas	

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le



ID : 074-200062586-20260223-DEL\_2026\_021-BF

JACOB Claude	
LAFFIN Catherine	
MAXENTI Jean-Charles	
MERCIER-GUYON Catherine	
NICOLAS Agnès	
ODORICO Laure	
PONTAIS Michel	
REYDET Nadine	
RIGOBERT Stéphane	
ROPHILLE Christian	
RUBIN-DELANCHY Jean-Yves	
RÉVEILLON Émeline	
SELLECCHIA Éric	
VINDRET Rodolphe	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le \_\_\_\_\_, et de la publication le \_\_\_\_\_